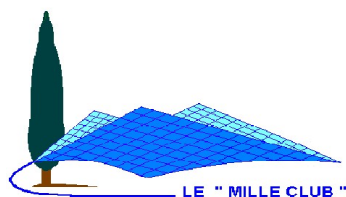


## F.J.E.P. TOUSSAINT MERLE



Tél : 09 52 10 05 92 / 04 94 06 05 92

Courriel : fjepmilleclub@free

La Seyne sur mer le 1<sup>er</sup> juin 2020

### PROTOCOLE SANITAIRE DE CIRCULATION EXTERIEURE ET INTERIEURE DU FJEP

La présente fiche précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires ; elle présente un caractère évolutif et sera éventuellement mise à jour en fonction des directives gouvernementales.

Le protocole repose sur deux fondamentaux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrières**
  - ❖ COUDE : Toussez dedans
  - ❖ VISAGE : Évitez de le toucher
  - ❖ DISTANCES : Gardez-les
  - ❖ MAINS : Lavez-les souvent

Les circulations extérieure et intérieure se font en sens unique afin d'éviter les croisements.

Les déplacements autorisés sont signalés par des flèches et un marquage au sol.

#### **Déplacement dans la grande salle :**

L'arrivée se fait par le portillon, rejoindre la grande salle par l'entrée principale, respecter le marquage au sol. Les adhérents sont accueillis par l'animateur à la porte. Les enfants comme les adultes sont en tenue et ont leur bouteille d'eau remplie. La nourriture est interdite, un espace dédié est mis à disposition pour le dépôt des sacs et des vêtements.

Un distributeur de solution hydro alcoolique ainsi qu'une poubelle à pédale sont disposés à l'entrée de la salle.

L'utilisation du coin cuisine est interdite à toute personne en dehors de l'animateur si nécessaire.

L'accès au bureau de la secrétaire se fait par l'extérieur pour toutes les personnes.

#### **Pour les activités sportives,**

Se placer et se déplacer en fonction du marquage au sol établi.

La sortie se fait par la grande porte de droite et le portail qui restera ouvert avec un battant, pour éviter l'accès des voitures non autorisées

#### **Pour le secrétariat**

L'arrivée se fait par le portillon, suivre le fléchage extérieur et le marquage au sol.

Attendre après avoir signaler sa présence, seule la secrétaire fait entrer, une seule personne à la fois.

La sortie se fait par la droite en passant derrière le bâtiment, puis par le portail qui restera ouvert avec un battant, pour éviter l'accès des voitures non autorisées.

Il est essentiel que chaque citoyen garde à l'esprit que **ce n'est pas parce que le déconfinement commence que les risques de contamination ont disparu**. L'association FJEP est en droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes en vigueur.